

5c2 ENSEIGNEMENT

Commission	Rapport	Association	Accordée après la dernière demande (*)	Demandée en 2009	dont exceptionnelle	Accordée en 2009	dont exceptionnelle	Différence 2009/2008	Observation
n°5	3	AD Pupilles de l'Enseignement Public 21	51 620,00€	57 200,00 €		49 000,00 €		-2 620,00 €	
n°5	3	Centre régional de documentation pédagogique	27 500,00€	29 000,00 €		26 000,00 €		-1 500,00 €	Dans la convention proposée par le CG21 au CRDP il est demandé à celui-ci de s'engager à se rapprocher des usagers "en poursuivant et amplifiant le développement des antennes, et en particulier des équipes EMALD"... 2 postes supprimés par l'IA21 !!! Cohérence, cohérence.
n°5	3	Ligue de l'Enseignement – FOL	51 000,00€	137 625,00 €	30 000,00 €	48 500,00 €		-2 500,00 €	Rejet de la demande exceptionnelle présentée pour redresser la situation financière
n°5	3	Fédération départementale des maisons familiales et rurales	17 000,00€	17 000,00 €		11 000,00 €		-6 000,00 €	
n°5	3	Union des délégués départementaux de l'Education Nationale	450,00€	600,00 €		450,00 €		0,00 €	
n°5	3	PEEP	0,00€	5 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €	Dossier de la FPE non pris en compte
n°5	3	CSF Dijon	0,00€	2 200,00 €		0,00 €			pour la mise en place d'un accompagnement éducatif et scolaire au collège Clos de Pouilly
n°5	3	Amis' mots	8 000,00€	8 000,00 €		4 000,00 €		-4 000,00 €	
Totaux			155 570,00€	256 625,00€		139 950,00€		-15 620,00€	
Nombre de dossiers			6	8		7			

Evolution 2008 2009	
nombre de demandes rejetées	1
nombre de subventions en augmentation	1
nombre de subventions équivalentes	1
nombre de subventions en baisse	5

(*) : c'est à dire en 2008 dans la plupart des cas. Quelques fois en 2007